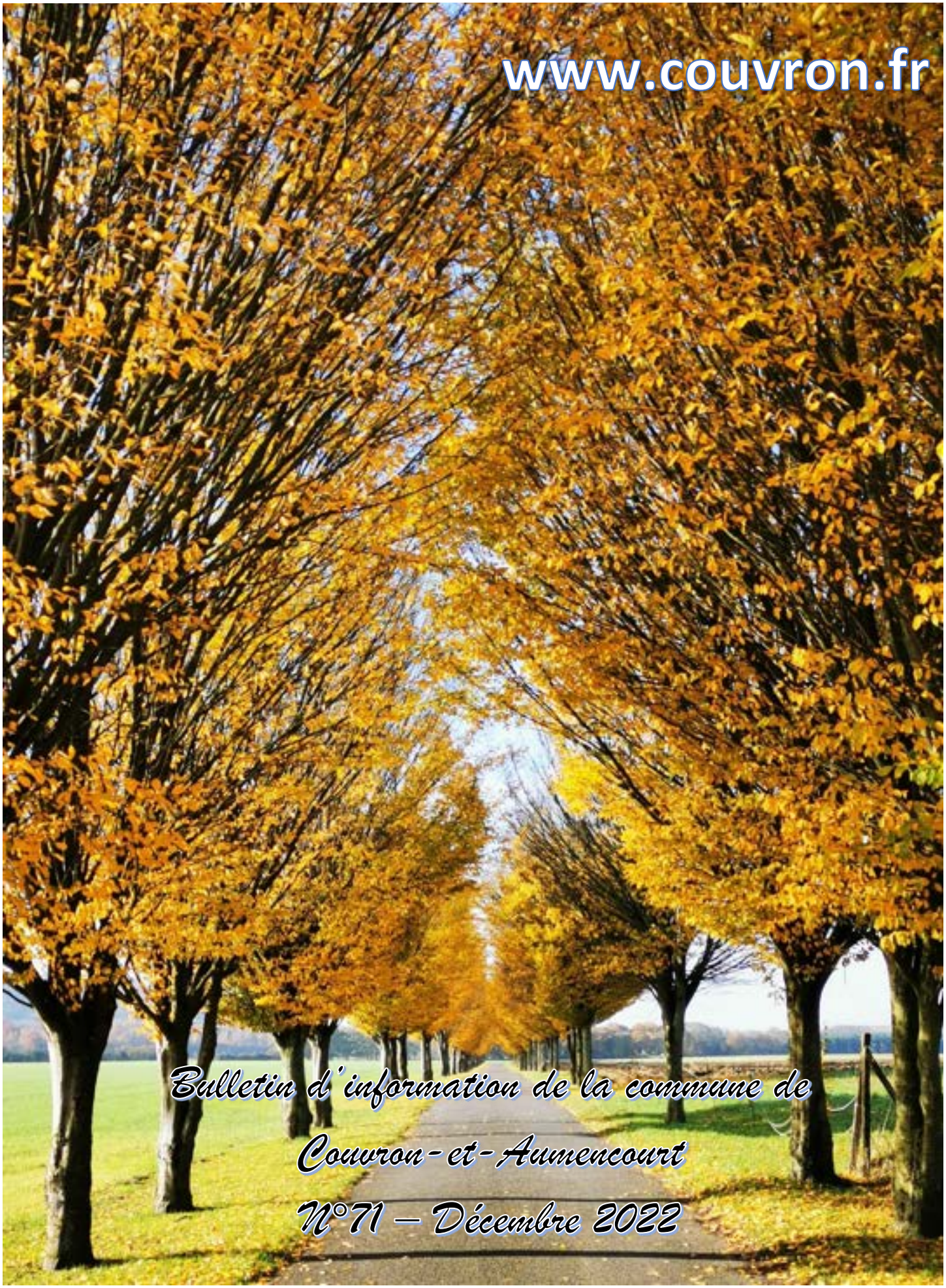
Le Tour de Ville

www.couvron.fr



Bulletin d'information de la commune de

Couvron-et-Aumencourt

N°71 – Décembre 2022

Sommaire

Edito……..	Page 3-4
Informations pratiques……..	Page 5-6
Vos commerces et artisans……...	Page 7-8
Portrait……..	Page 9
Les décisions du conseil municipal……..……	Page 10 à 13
Les finances communales 2022..…….	Page 14 à 18
Travaux en cours et acquisitions……..	Page 19
Travaux à venir…….	Page 20
Etat civil 2021-2022…….	Page 21
Les nouveaux arrivants…….	Page 22
Guide du bien-vivre ensemble……..	Page 23-24
Mémo tri des déchets……...	Page 25
L'urbanisme…….	Page 26
Les agents communaux……...	Page 27
Le C.C.A.S. ……	Page 27
Les 10 ans du camp militaire. …….	Page 28 à 29
Retour en images sur 2021-2022……..	Page 30 à 38
L'actualité des associations……..	Page 39 à 40
La rentrée scolaire 2022-2023……..	Page 41 à 42
Les reconnaissez-vous 20 ans plus tôt ? ……..	Page 43

Date à retenir :

Cérémonie des Vœux :

Vendredi 13 janvier 2023 à 19 heures

Bulletin d'information de la Commune de Couvron-et-Aumencourt.
Tirage : 450 exemplaires.
Conception : Commune de Couvron-et-Aumencourt. Impression : Alliance Partenaires Graphiques.
Ont participé à ce numéro : Grégory Coignoux, Laetitia Forest, Dominique Leblond, Patrick Le Rézio, Sophie Martin, Sophie Menus, Annick Ohlert, Carole Ribeiro, Benoît Roger.
Crédits photos : Commune de Couvron-et-Aumencourt, Foyer Culturel, Patrick Le Rézio.

Edito

Chères Covéronnaises
Chers Covéronnais,
Cher(e)s ami(e)s,



Certains d'entre vous attendent avec impatience la parution du Tour de Ville alors que d'autres estiment cette revue désuète compte tenu des nombreux canaux d'informations présents aujourd'hui via les réseaux sociaux, les sites internet et les différentes applications smartphone. L'information se doit d'être rapide et efficace ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à faire une distribution toutes boîtes dès que le sujet s'impose, et alimentons la page Facebook et le site internet très régulièrement.

Néanmoins, certaines données au titre du RGPD ne peuvent être communiquées sans le consentement des personnes concernées et citées. Aussi, la commission du bulletin a décidé de maintenir un numéro de Tour de Ville par an qui ressemblera davantage à un album photos.

Cette édition annuelle pourra être complétée par un double feuillet « infos Covéronnaises » autant que nécessaire si l'actualité l'impose.

Cet édito est pour moi l'occasion de revenir sur certains sujets :

- Tout d'abord sur l'état d'avancement du projet Palmer. Vous le savez, en raison du Brexit, de la crise sanitaire et bientôt de la règlementation qui imposera demain le « tout électrique », le projet a largement été revu.
 Le circuit initialement prévu de 8 km a été redimensionné à 3,5 km. Plus de la moitié du site sera dédié à l'implantation de panneaux photovoltaïques. Cette nouvelle configuration du projet n'est pas sans difficultés car il convient de modifier les différentes autorisations tant environnementales qu'urbanistiques et de construire une ligne très haute tension vers Beautor pour acheminer l'électricité produite. A ce jour, nous attendons les nouveaux éléments de Monsieur Palmer.



- Ensuite sur les travaux en cours et à venir.
 2022 sera marqué par la réhabilitation du café et du logement pour une ouverture espérée en début d'année prochaine. Ce projet de café multiservices répond aux souhaits émis par chacun d'entre vous lors de la consultation : relais colis, restauration rapide, petite épicerie, journaux, ...





En début d'année prochaine également, la commune sera couverte par la vidéo-protection. 11 caméras seront installées aux entrées d'agglomération, aux écoles et au droit des bâtiments communaux.
Nous contribuons ainsi non seulement à notre sécurité et notre tranquillité mais également au maillage départemental du Plan National de Prévention de la Délinquance.

- Enfin, d'ici la fin de l'année, à l'initiative de la Communauté de communes du Pays de la Serre, **une Maison France Services** Itinérante, sous forme d'un camion aménagé, sillonnera notre territoire pour amener au plus proche des habitants l'ensemble des services publics tels les services de Pôle emploi, de la Caisse nationale des allocations familiales, de la Caisse nationale d'assurance maladie, de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, de la Mutualité sociale agricole, des ministères de l'Intérieur et de la Justice et de la Direction générale des finances.



Ce dispositif permettra à chaque citoyen **quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.**

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Prenez bien soin de vous.

Le Maire,

Carole RIBEIRO

Informations Pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture :
Lundi et jeudi : 8h30 –12h / 13h30 – 15h
Mardi, mercredi, vendredi : 9h – 12h /14h –16h
☎ : 03 23 20 90 88
✉ : mairie@couvron.fr

Retrouvez toutes les informations pratiques de votre commune sur notre site web
www.couvron.fr

ou sur la page Facebook
facebook.com/mairie.couvron

Agence Postale Communale

Horaires d'ouverture :
Lundi et jeudi : 8h30 –12h / 13h30 – 15h
Mardi, mercredi, vendredi : 9h – 12h /14h –16h
☎ : 03 23 20 90 88



Le Relais Petite Enfance

Pour plus d'informations concernant les activités ou le service du RPE, contactez Camille !

Communauté de Communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
☎ 03 23 80 77 22 - Port. 06.86.23.01.05

✉ rpe@paysdelaserre.fr

Créneau horaire : un jeudi par mois (voir planning) dans la salle petite enfance, de 9h00 à 11h00.

Ludothèque

La ludothèque accueille tous les enfants accompagnés d'un adulte et vous propose :
- Des temps de jeux libres sur place gratuits.
- Des animations spécifiques comme par exemple des activités musicales ou de motricité dans des salles mises à disposition par des communes du territoire.
- Du prêt de jeux, jouets et, ou livres.

Créneau horaire : 2ème vendredi du mois dans la salle petite enfance, de 10h00 à 11h30.

Mercredis récréatifs

Les animateurs accueillent vos enfants de 3 à 12 ans **chaque mercredi** à COUVRON-ET-AUMENCOURT à l'école primaire dans la salle des NAP.
Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants de façon **occasionnelle** de 7h30 à 18h00.

CRÉNEAUX HORAIRES
Matin : 9h – 12h / Repas : 12h – 13h /Après-midi : 13h – 17h / Garderie : 7h30 – 9h / 17h – 18h00

Accueil de loisirs : ALSH

Destiné aux enfants âgés de 4 à 15 ans, accueil de loisirs pendant les vacances avec ramassage en bus, garderie et restauration.

Communauté de Communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
☎ 03 23 80 77 22 - Port. 06 78 19 65 42
✉ loisirs@paysdelaserre.fr

Vit@l Aisne

Samedi 9h30-12h les semaines impaires, dans la salle informatique au 1er étage (2 rue James Smales).
https://www.facebook.com/vital.aisne.3/
vitalaisne@gmail.com

Digit@l Serre

Mercredi 8h30 à 12h les semaines paires, dans la salle informatique au 1er étage (2 rue James Smales).
Ouvertes à tous, **accès libre et gratuit à internet et aux supports informatiques.**

SAAT

Créneau horaire : 4ème mercredi du mois de 13h00 à 16h00 - Camion sur le parking en face de la mairie



Musée de l'association Franco-Américaine

Le président Bernard CROZA organise des visites sur réservation.

☎ : 03 23 20 90 88
✉ : mairie@couvron.fr

Bibliothèque

Créneau horaire : tous les jeudis de 16h00 à 18h30. Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans.

Adhésion pour l'année : **Adulte : 6 € / Famille : 8€**

☎ : 03 23 20 90 88
✉ : mairie@couvron.fr

Ecole de musique

Encadrés par 10 professeurs diplômés, les élèves sont accueillis sur différents sites, en fonction des activités : Pouilly-sur-Serre, Marle et Voyenne.

Communauté de Communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
☎ 03 23 80 77 22 - Port. 06 78 19 65 42
✉ contact@paysdelaserre.fr





Vos Commerces et Artisans

Auto-école

Couvron Auto-école
7 ter rue du Colonel Chépy
☎ 03-23-22-77-97 – 06-80-23-83-05

Boulangerie-Pâtisserie



Maison Quennelle
1 rue de Fourdrain
☎ 03.23.21.13.01
boulangeriequennelle02@gmail.com

Coiffeur



L'Authentique
7 rue du Colonel Chépy
☎ 03.23.25.74.30
https://www.lauthentique02270.fr

Textile

Life is like a rainbow
1 bis rue Jean Richepin - Résidence Blois
Facebook : @lifeislikearainbow



Dessinateur Projeteur

Romuald MENUS
6 bis rue de Fourdrain
☎07.57.06.97.96
romuald.menus@mr-cpi.com

MR-CPI
CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS

facebook.com/mr.cpi.couvron
instagram.com/mr.cpi.couvron
linkedin.com/company/mr-cpi-couvron

Entreprise du bâtiment et d'électricité

SARL PAWLAK
Philippe PAWLAK
☎ 03 23 25 76 09
06 07 99 32 15
31 bis rue du Colonel Chépy
sarlpawlak@wanadoo.fr

Plaquiste



Hugues FAUCONNIER
☎ 07 69 05 97 62
2 rue du Château
hugrenov@outlock.fr

Plombier – Chauffagiste



Espaces verts



L'AS du Vert
Gautier POINDRONT
3 Rue du Mail
☎06 38 68 76 70 ou
03.23.79.40.41
lasduvert@gmail.com

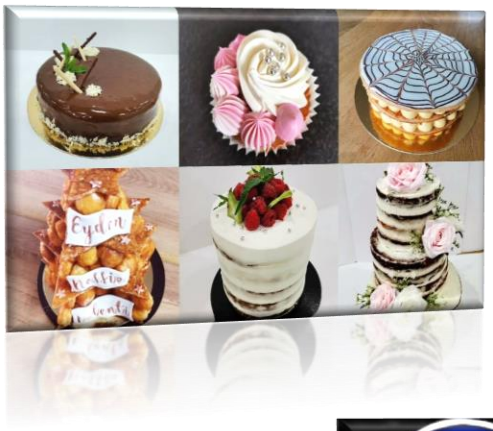
GARDEN ROBOT
Florian CILLIER
☎06 42 44 58 90
19 place du Quartier Mangin
gardensrobot@orange.fr



Traiteur

Les Petits Délices

Morgane VAROQUEAUX
www.lespetitsdelices.com
lespetitsdelices02@gmail.com
☎06.65.19.63.85



Le Fumoir

Antoine VAROQUEAUX
lefumoir02@gmail.com
☎06.65.19.99.57

MILANO Pizza

Restauration rapide
Sur place et à emporter
7A rue du Colonel Chépy
☎03.23.79.31.83
06.31.62.68.40

Les créas de Kim

Bougies artisanales, fondant parfumée, fondant crémeux…

Facebook : Les créa de Kim



Désinfection

L'AS des nuisibles

Gautier POINDRONT
3 Rue du Mail
☎06 38 68 76 70 ou 03.23.79.40.41
lasdesnuisibles@gmail.com



Animation

Sébastien FIN

HYPNO SEB



Contactez-nous si vous souhaitez apparaître sur cette page.

Portrait – Le Milano

Le village a vu s'installer son premier service de restauration rapide cette année avec l'ouverture du MILANO le 26 Février 2022.

Quelques mois après l'ouverture, Mr Belhiba nous reçoit pour se présenter ainsi que son activité.

Monsieur Houssem Belhiba à 32 ans, il est né en Tunisie. C'est en 2007 qu'il arrive en France, à Paris, où il effectue une formation d'électricien puis exerce ce métier.

En parallèle il découvre la restauration car sa famille gère plusieurs établissements.

En 2013, il arrive sur Laon où il rencontre sa femme avec qui il aura deux enfants, une fille de 7 ans et un garçon de 4 ans.



Houssem cherche un local aux alentours pour installer son propre restaurant.

C'est en postant une annonce sur FaceBook qu'une personne le prévient qu'un local à Couvron est disponible. Il le visite et voit tout de suite le potentiel des quelques villages autour et du manque de restauration rapide dans le secteur.

Après une décision positive de la Mairie, il réalise lui-même très rapidement les travaux d'aménagement intérieur en créant une cuisine, un comptoir, une réserve et un espace d'une douzaine de places assises.

Houssem met toutes les chances de son côté en proposant un service de vente à emporter, et surtout des livraisons à domicile aux alentours et gratuites pour les Covéronnais.

L'amplitude horaire d'ouverture est importante avec du mardi au dimanche, de 11h00 à 14h00 et de 18h00 à 22h30 (23H00 du vendredi au samedi).

La carte est très diversifiée : Pizzas, Burgers, Kebabs, Sandwichs, Salades, Pâtes, et même des Tacos !

Houssem mise sur la qualité de sa pâte fraîche faite maison.

Jusqu'à 4 personnes peuvent travailler dans le restaurant pour assurer le service les jours de grandes affluences.

Les clients viennent de Couvron mais aussi de Monceau, Crépy, Nouvion et même Crécy sur Serre.

L'été dernier, la capacité d'accueil du Milano s'est vue agrandie d'une terrasse pour que les gens puissent profiter de l'extérieur et du soleil.

Prochainement Houssem nous annonce qu'il va agrandir sa cuisine pour servir encore plus rapidement les clients. Il va aussi modifier sa carte avec quelques nouvelles surprises qu'il nous laissera le plaisir de découvrir…!

Dans le futur, il aimerait se développer en ouvrant d'autres établissements tels que celui-ci dans d'autres villages.

Les décisions du Conseil Municipal

Retrouvez dans cette rubrique un extrait des décisions du Conseil Municipal. Vous pouvez toujours consulter les comptes rendus complets sur notre site web **www.couvron.fr.**

Séance du 15 septembre 2021 :

Le conseil municipal décide :

☞ D'attribuer **le marché de travaux de la Rue des Bois** à l'entreprise EUROVIA pour 88 845,25 € HT soit 106 614.30 € TTC.
☞ D'approuver **le rapport de l'Eau et de l'Assainissement 2020** qui fait ressortir de très bons résultats en matière de rejets.

Questions et/ou informations diverses :

☞ **Extension des consignes de tri.**
Les travaux de modernisation des centres de tri ont été réalisés cet été pour une mise en place opérationnelle des nouvelles consignes de tri dès le 13 septembre 2021. A partir de cette date, les habitants du Pays de la Serre pourront déposer dans leur bac jaune l'intégralité des emballages en plastique (bouteilles, flacons, pots, barquettes, films, etc…).
☞ **Pylône d'antenne téléphonique.**
L'inauguration aura lieu le vendredi 22 octobre 2021 à 11h sur site.
☞ **Ancienne station d'épuration, Rue de Pouilly.**
Des artisans de Couvron, dans le cadre de leurs activités, sont en recherche de bâtiments et ont sollicité la commune.
Une réflexion est envisagée sur la possibilité de créer une Zone d'Activités Artisanale sur ce site afin d'offrir une solution à ces demandes.
Il convient préalablement de vérifier la compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.
☞ **Taxe Professionnelle Unique.**
La répartition des attributions de compensation fait l'objet d'une révision par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

☞ **Illumination Eglise.**
Les travaux sont prévus fin septembre.

☞ Pour les **impayés garderies cantine**, il est rappelé que le nouveau règlement des activités périscolaires, distribué à la rentrée, prévoit de refuser l'inscription à la cantine en cas d'impayés.

☞ **SPL XDEMAT**
Benoît ROGER informe qu'une nouvelle application gratuite MAELIS est disponible pour les communes. Une présentation de celle-ci sera effectuée ultérieurement.

☞ **Local Commercial.**
Un candidat est fortement intéressé pour faire de la restauration rapide, à emporter et à livrer.
Ce dernier sera reçu par les élus.

SEANCE du 11 octobre 2021 :

Le conseil municipal décide :

☞ De louer **le local Commercial** à Monsieur BELHIBA Houssem pour l'ouverture d'une pizzéria.
☞ D'approuver **le Compte-rendu annuel 2020 de la SEDA** et souhaite un nouveau panneau de commercialisation sur la RD 26.

Bilan des délégations au Maire :

☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur MARTIAK, cadastrée AB 149 sise 4 rue des 4 ruelles. .
☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de la SEDA, cadastrée ZH 121 sise derrière Saint-Privat.
☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur CHAMPION, cadastrée AB 288, AB 418, AB 419 et AB 779 sises le Village et 2 et 4 rue du Colonel Chépy. .
☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur RENEAUX, cadastrée AB 58 et AB 641 sises 10 rue de Monceau. .
☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur ALAVOINE, cadastrée AB 79 et AB 690 sise rue de Pouilly. .
☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur DUFOURCQ, cadastrée AB 257, AB 258 et AB 558, sise 23 petite rue de Crépy.
☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de la SEDA, cadastrée ZH 109, sise derrière Saint-Privat.

Questions et/ou informations diverses :

☞ Un courrier sera adressé à la Chambre d'agriculture pour **le non-respect du nettoyage des routes** par des agriculteurs dans le cadre de leur activité.
☞ Il est rappelé que la **capacité légale maximale pour la cantine** est de 59 places. .
☞ Les **poubelles dégradées** du petit parc, rue du Tour de Ville seront remplacées. .
☞ L'installation du **nouveau parc de jeux** près du tennis couvert a commencé. .
☞ Les **travaux d'enfouissement Rue des Bois** sont terminés. Les remplacements des branchements plomb et la réfection de la route seront terminés avant la fin de l'année.
☞ Les **travaux d'illumination** de l'église ont été réalisés.

SEANCE du 15 novembre 2021 :

Bilan des délégations au Maire :

☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur BOULET, cadastrée AB 100, sise 22 rue du Colonel Chépy.

Le conseil municipal décide :

☞ D'adhérer **au Service gratuit « Missions Temporaires » du Centre de Gestion CDG 02** qui consiste à mettre à disposition des mairies adhérentes un personnel formé aux tâches de secrétariat. Ce service permet de pallier aux différentes absences telles que le départ de la secrétaire de mairie, la maladie, l'accident de travail et les congés.
☞ D'adhérer **au service « Gestion des Ressources Humaines » du CDG 02** pour l'élaboration des paies et des charges du personnel. Dans le cadre de cette mission, les opérations réalisées par ce service sont les suivantes :
☞ **De renouveler l'adhésion au service de médecine du CDG 02.**
☞ **De maintenir les Bourses scolaires communales** et de reconduire les sommes identiques aux années précédentes**,** à savoir 100 € pour les lycéens et 200 € pour les étudiants.
☞ De renouveler **la convention relative à la participation des frais de scolarité des élèves de Remies à l'école de Couvron** à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
☞ De remplacer **le camion de la commune** qui ne passe plus au contrôle technique et de retenir la proposition du garage RENAULT.

SEANCE du 13 décembre 2021 :

Bilan des délégations au Maire :
☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur GARRIOTT sise Le chemin de Fourdrain, cadastrée D82.
☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur POTART sise 24 rue du colonel Chépy, cadastrée AB101.

Le conseil municipal décide :
☞ D'accepter le **don de Monsieur James SMALES** d'un montant de 1000 $ (765,30 €) destiné à l'organisation du Noël de la commune pour les enfants de l'école.

Questions et/ou informations diverses :

☞ **Opération 1000 Cafés.** Présentation de la consultation réalisée par le maitre d'œuvre AGC ouvrages relative à la réhabilitation du bâtiment sise 36 rue du Colonel Chépy pour l'ouverture d'un café multi-service soutenue par l'association « 1000 cafés » et d'un logement indépendant.
☞L'ouverture de la pizzéria **« MILANO PIZZA »** est prévue début janvier 2022.
☞ Monsieur Arnaud POETTE propose qu'une allée jusqu'au portillon de la nouvelle aire de jeux soit réalisée.

SEANCE DU 10 JANVIER 2022

Bilan des délégations au Maire :
☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur et Madame TAMBOURET sise 6 rue de la Verdure, cadastrée AB 191 et AB 668.

Le conseil municipal décide :
☞ D'annuler la délibération d'attribution du marché de travaux du café et du logement du 13 décembre 2021 et d'entreprendre une négociation avec les entreprises ayant répondu sur les différents lots.
☞ De fixer les loyers comme suit :

- **400,00 €** pour le logement.
- **400,00 €** pour le commerce et d'appliquer l'aide aux commerces instaurée par la commune.

Questions et/ou informations diverses :

☞**Cloches de l'Eglise.** Le moteur étant grillé, le tintement de l'Angélus et l'horloge ne fonctionnent plus.

SEANCE du 14 février 2022

Le conseil municipal décide :
☞ D'émettre un avis favorable à la **Concertation préalable pour la RN2** et la mise en 2x2 voies entre LAON et AVESNES-SUR-HELPE.
☞ D'acquérir de **nouveaux logiciels « métier** », de retenir l'offre de la société JVS et de solliciter la subvention de l'Etat France Connect de 5 000,00 €.

Questions et/ou informations diverses :

☞ Le projet d'un **café multi-services** présenté par la commune a été retenu par l'association « 1000 cafés ». Les travaux démarreront à partir du 14 mars prochain.
☞ Arrivée de la nouvelle **secrétaire de mairie** le 1er mars 2022.
☞ Par lettre en date du 20 janvier 2022, le Président de la **section des anciens combattants de Couvron** nous informe de la dissolution de l'association ACPG-CATM.
☞ Le **« Milano Piazza »** réalise des travaux et devrait ouvrir début mars.

SEANCE du 28 mars 2022

Le conseil municipal décide :
☞ D'adhérer **au service d'écoute psychologique** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne propose aux communes membres du contrat d'assurance risques statutaires Gras Savoye. Ce service d'écoute n'engendre aucun coût supplémentaire.

☞ De ne pas augmenter les **impôts 2022** et maintiens les taux comme suit :
- Taxe foncière sur le bâti : 43,40 %
- Taxe foncière non bâti : 29.71 %

☞ **Pour le budget communal :**

- D'approuver le **compte de gestion** et le **compte administratif 2021**.
- **D'affecter** au budget pour 2022, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.
- D'approuver le **budget primitif 2022.**

☞ **Pour le budget annexe des locaux commerciaux :**

- D'approuver le **compte de gestion** et le **compte administratif 2021**.
- **D''affecter** au budget pour 2022, **les résultats** de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.
- D'approuver le **budget primitif 2022.**

☞ **Pour le budget du service des eaux :**

- D'approuver le **compte de gestion** et le **compte administratif 2021**.
- **D''affecter** au budget pour 2022, **les résultat**s de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.
- D'approuver le **budget primitif 2022.**

☞ **Pour le budget du service assainissement :**

- D'approuver le **compte de gestion** et le **compte administratif 2021**.
- **D''affecter** au budget pour 2022, **les résultat**s de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.
- D'approuver le **budget primitif 2022.**

☞ De s'opposer à la **fermeture de classe** annoncée par l'Education Nationale en raison du départ des enfants de Remies et de manifester autant que faire se peut pour le maintien de la classe à la rentrée prochaine.
☞ D'augmenter les amplitudes horaires de la garderie scolaire à titre gracieux de 7h à 7h30 et de 18h à 18H30.

Questions et/ou informations diverses :

☞ Les demandes de subvention pour la **vidéo protection** sont en cours.
☞ **L'interdiction d'usage de produits phytosanitaires** entraîne malheureusement une pousse rapide de l'herbe dans les allées et chemins communaux. .
☞ L'affichage du **décès d'une personne proche non résidente dans la commune** est envisageable sous réserve de l'autorisation des familles.

☞ Une réflexion sur l'équipement d'un **radar pédagogique** qui enregistre le nombre de voitures, la vitesse de celles-ci et les horaires est menée. Cela permettrait d'établir des statistiques et de transmettre les éléments à la gendarmerie pour intervention.
☞ Suite à l'article de presse paru dans le journal l'Union concernant l'éventuelle implantation de **panneaux photovoltaïques sur le site MSV**, madame le Maire précise ne pas avoir d'informations sur le sujet pour le moment.

SEANCE DU 9 MAI 2022

Le conseil municipal décide :

☞ D'attribuer une subvention :
- de 1 000,00 € pour le Sporting Club de Couvron.
- de 500,00 € pour le club Warrior boxing 02 pour l'organisation d'un tournoi.

☞ De solliciter une **subvention au titre du Fonds de Partenariat aux Communes,** mis en place par la Communauté de communes du Pays de la Serre pour **:**
- L'acquisition d'équipements pour la salle polyvalente d'un montant prévisionnel de 11 795,00 € HT soit 14 154,00 € TTC. Subvention escomptée de 9 436,00 € soit 80 %.
- Le remplacement du moteur de volée de la cloche n°1 d'un montant HT de 1 911,00 € soit 2 293,20 € TTC. Subvention escomptée de 860,00 € soit 45 %.

☞ De vendre une parcelle du terrain, cadastrée 52 route de Pouilly (ancienne station d'épuration), au prix de 10 € le mètre carré TTC. A charge de l'acquéreur de procéder au bornage et aux raccordements réseaux à ses frais, ainsi que les frais de notaire. .
- de demander à la Communauté de Communes du Pays de la Serre de procéder à la révision du PLU afin de permettre la création d'une zone d'activité sur ladite parcelle.

☞ De solliciter une **subvention** de 30% auprès du **Conseil régional des Hauts de Franc**e pour le financement de l'installation de la **vidéo protection** pour un montant de 36 733,00 HT soit 44 079,60 TTC.

Bilan des délégations au Maire :

☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de Mme GOLFIER, cadastrée AB 244, sise 8A rue du Colonel Chépy.
☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de M. DELCOURT, cadastrée AB 462/ AB 463, sise 7 rue de la Verdure, d'une superficie totale de 510,32 m²
☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de M. ROYER et Mme LE REZIO, cadastrée AB 851, sise 9 bis rue du Château.

Questions et/ou informations diverses :

☞ Proposition de réduire **l'amplitude horaire de l'éclairage publi**c le samedi soir afin d'adopter un comportement soucieux de l'environnement et d'harmoniser les horaires sur l'ensemble de la semaine.
☞ La **cérémonie de citoyenneté** est fixée le samedi 21 mai à 11 heures à la salle de la Chaumière.

☞ Les enfants de l'école seront associés pour donner un **nom à leur école.** .

☞ La question d'installer des filets de but sur le terrain de foot situé dans la **zone de loisirs** est mentionnée mais la sécurité est à prendre en compte. Il est envisagé également de baptiser cette zone.

☞ Le stationnement de certains véhicules Rue du Colonel Chépy gêne la circulation des piétons dont les poussettes sur les trottoirs. Une sensibilisation sera réalisée auprès des propriétaires concernés.

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

Le conseil municipal décide :

☞ D'accepter les dons de Monsieur James Smales d'un montant total de 1 252,60 €.
A sa demande, cette somme financera les lots pour les enfants de la commune lors des jeux de la journée du 14 juillet et de l'Arbre de Noël de fin d'année.

Questions et/ou informations diverses :

☞ **Point sur le nouveau projet MSV Palmer.**
Le projet initial MSV Palmer avec un circuit qui aurait utilisé 220 Ha sur les 520 Ha du site. Mais avec la pandémie du Covid et l'augmentation des coûts, ce projet n'est plus optimal à ce jour et a dû être repensé. L'écologie est devenue la nouvelle priorité mondiale et aujourd'hui il faut prendre en compte les préoccupations concernant le changement climatique. C'est pourquoi le « nouveau Couvron » sera un projet phare pour le futur monde décarboné comme le démontre de nombreux constructeurs automobiles qui se concentrent sur la production de véhicules hybrides et tout électriques. Le nouveau circuit d'une distance de 3,5 Km au lieu des 8 Km initiaux occupera une surface de 40 Ha et l'énergie pour l'utilisation des véhicules électriques à batterie proviendra d'un grand parc photovoltaïque sur le site. Ce sera environ 300 Ha de terrain qui seront alloués à la production d'énergie soit 350 MWc d'électricité produite. Ainsi, les retombées fiscales estimées du parc photovoltaïque pour la commune seront de 1,17 millions d'euros sur 30 ans soit 39 000 € par an. De plus, le développement complémentaire est source d'attractivité économique et d'emploi. Enfin, une petite piste de 1200 mètres sera conservée principalement pour un usage privé, mais aussi pour l'exploitation d'avions électriques. Ce projet de construction est prévu d'ici 3 ans pour être opérationnel un an plus tard. .

☞ La subvention de 5 000,00 € attribuée pour mettre en place France Connect a été versée.
☞ Une subvention de 30 921,00 € a été votée par le Conseil Régional pour la réhabilitation du café.
☞ Suite au dégât des eaux de novembre 2021, la SMACL nous a remboursé 20 908,12 €.
☞ Une centaine d'enfants fera leur rentrée en septembre. L'école maternelle Rue de la Verdure sera maintenue et Amélie ROGER sera mise à disposition des enseignantes de l'école primaire.
☞ Monsieur Benoît Roger explique le fonctionnement de l'application Maëlys pour communiquer auprès des usagers. Cette information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.
☞ Les travaux pour la réhabilitation du café ont pris du retard en raison des problèmes d'approvisionnement et de livraison des matériaux. A ce jour une cinquantaine de personnes dont 5 de la commune ont émis leur candidature et une pré-sélection a été établie par l'association « 1000 cafés ».
☞ Les anciennes structures de l'aire de jeux démontées au tennis sont en mauvais état. Il n'est donc pas possible de les implanter sur d'autres sites.
☞ A la demande du « Milano Pizza » une terrasse est autorisée à titre gracieux pour la période du 1er juin au 30 septembre 2022.
☞Madame Annick Ohlert propose que la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 et la remise des cartes électeurs (cérémonie citoyenneté) aient lieu le 18 juin pour marquer les esprits des jeunes citoyens. Dans la mesure où ce jour n'est pas férié et que les jeunes citoyens sont pour la plupart en période d'examens cela semble difficile à mettre en place.

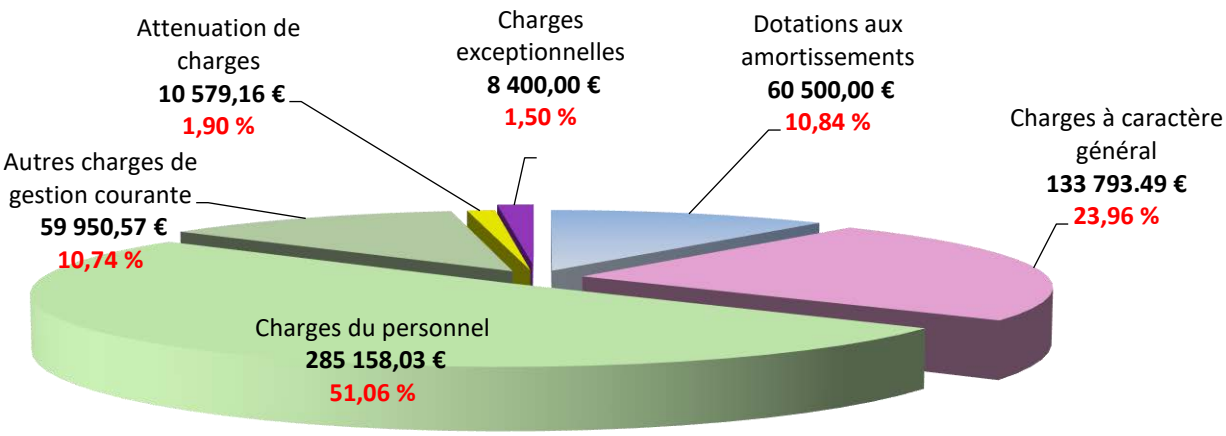


https://www.couvron.fr/



Les finances communales

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 → **558 381,25 €**

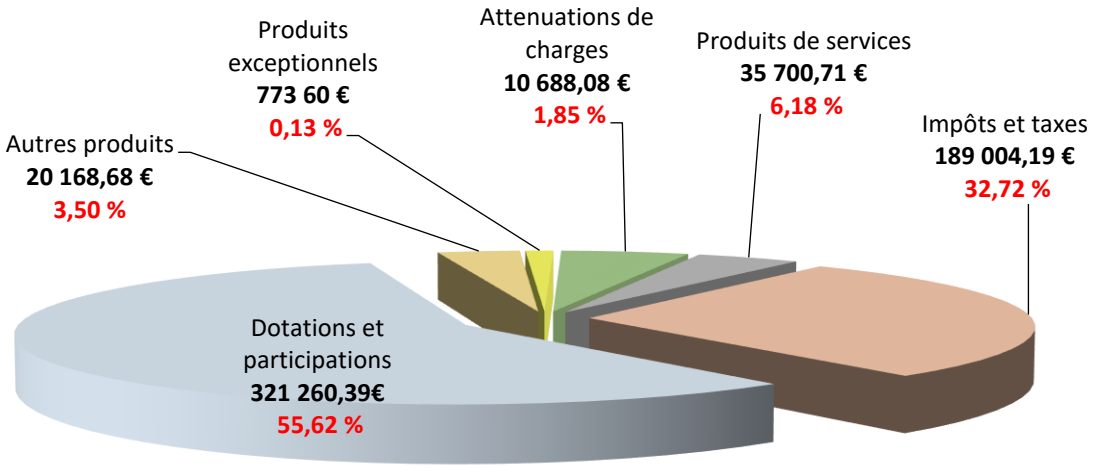


Cotisation Service de Secours et Incendie : **26 543,12 €**

Bourses scolaires communales : **8 400,00 €**

Electricité (dont éclairage public) gaz : **36 006,83 €**
Entretien des bâtiments publics : **5 777,23 €**
Fournitures scolaires : **6 760,78 €**
Fêtes et cérémonies : **9 539,12 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 → **577 595,65 €**



Dotation générale de fonctionnement : **277 324,00 €**
Dotation de solidarité rurale : **17 509,00 €**

Contributions directes : **160 313,00 €**

Remboursements de rémunération : **10 688,08 €**

Facturation services périscolaires : **17 867,00 €**
Participation Agence Postale : **12 974,15 €**

Revenus des immeubles : **20 143,67 €**

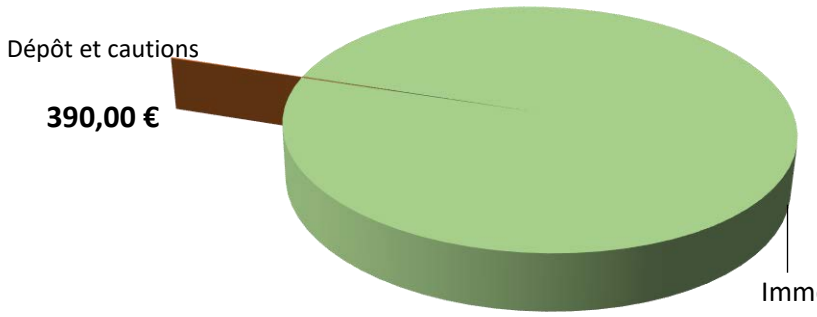
Remboursement assurance + dons : **773,60 €**

Fonctionnement : solde excédentaire 2021 de 19 214,40 €

Excédent cumulé : 269 302.93 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

275 330,70 €



☞ Enfouissement des réseaux Rue des Bois : **87 331,73 €**

☞Réfection voirie Rue des Bois : **89 600,57 €**

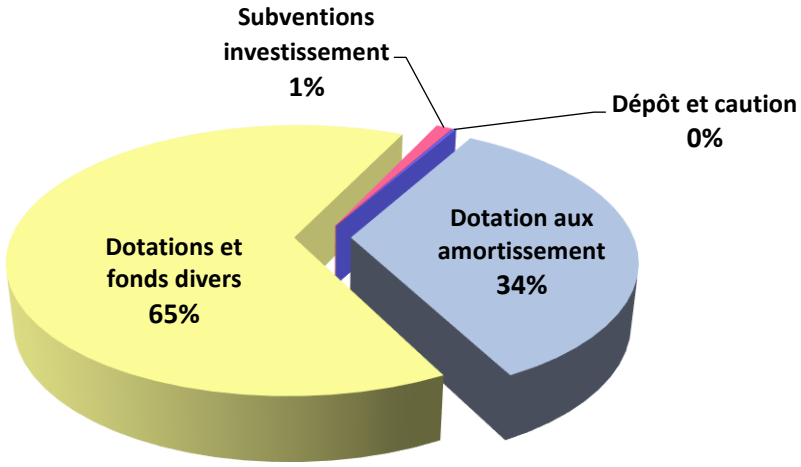
Aire de jeux : **56 526,72 €**

☞ Illumination église : **5 077,20 €**

☞ Acquisition camion : **27 000,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

177 863,70 €



☞ Amortissements : **60 500,00 €**

☞F.C.T.V.A : **25 913,00 €**

☞Taxe d'aménagement : **89 102,26 €**

☞ Subventions ETAT (DETR) : **1 956,64 €**

Solde déficitaire 2021 : 97 467,00 €

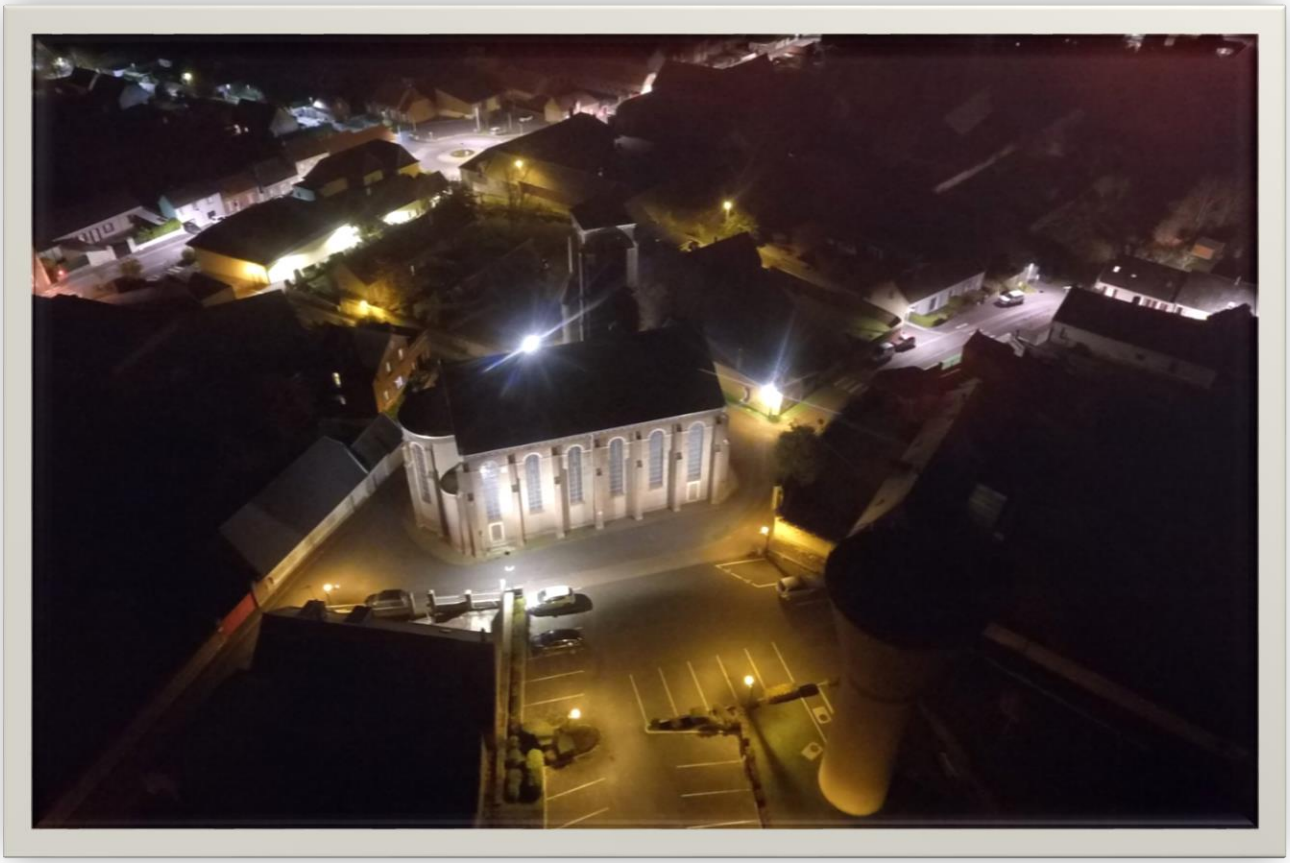
Résultat cumulé excédentaire : 63 948,82 €















LE BUDGET EAU : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Section d'investissement	RECETTES	DÉPENSES	RESULTAT 2021	RESULTAT ANTERIEUR 2020	RESULTAT DE CLOTURE
Prévues au budget	*182 069,53 €*	*182 069,53 €*			
Réalisées	12 800,00 €	29 321,48 €	**- 16 521,48 €**	110 089,40	**93 567,92 €**

☞ Les recettes d'investissements se composent des amortissements et de l'excédent reporté.

☞ Les dépenses d'investissement correspondent au remplacement de branchements plomb pour 23 749,15 € et au remboursement du capital des emprunts et amortissements de subventions.

Section fonctionnement	RECETTES	DÉPENSES	RESULTAT 2021	RESULTAT ANTERIEUR 2020	RESULTAT DE CLOTURE
Prévues au budget	*71 753,94 €*	*71 753,94 €*			
Réalisées	23 784,91 €	14 437,26 €	**9 347,65 €**	50 152.44 €	**59 500,09 €**

☞ La redevance eau est la principale recette de fonctionnement pour 21 192,18 €

☞ La maintenance des poteaux incendie, le remboursement des intérêts d'emprunt et la couverture des amortissements de cette section représentent les dépenses de fonctionnement.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Section d'investissement	RECETTES	DÉPENSES	RESULTAT 2021	RESULTAT 2020	RESULTAT DE CLOTURE
Prévues au budget	167 977,16 €	167 977,16 €			
Réalisées	212 560,25 €	42 570,28 €	**169 989,97 €**	**- 123 06,16 €**	**46 083,81 €**

☞ Le solde des subventions permet de dégager un résultat de clôture positif. Les dépenses d'investissement correspondent à l'amortissement de la station d'épuration ainsi qu'au remboursement du capital de l'emprunt.

Section de fonctionnement	RECETTES	DÉPENSES	RESULTAT 2021	RESULTAT 2020	RESULTAT DE CLOTURE
Prévues au budget	70 471,00 €	70 471,00 €			
Réalisées	30 967,96 €	36 081,71 €	**- 5 113,75 €**	0 €	**-5 113,75 €**

☞ La principale recette de fonctionnement est la redevance assainissement. Elle n'a pas été perçue en totalité en 2021 d'où un résultat de clôture négatif.

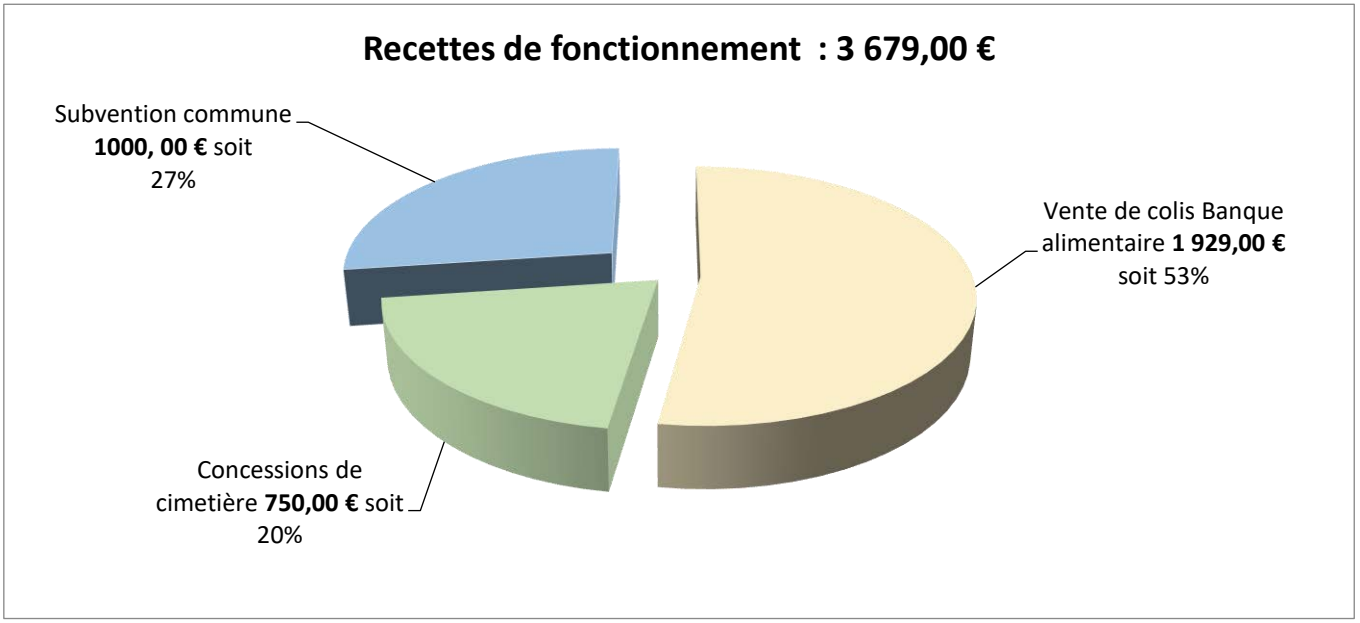
☞ Les dépenses de fonctionnement sont d'une part le remboursement des intérêts d'emprunt et d'autre part la couverture des amortissements de la section d'investissement.

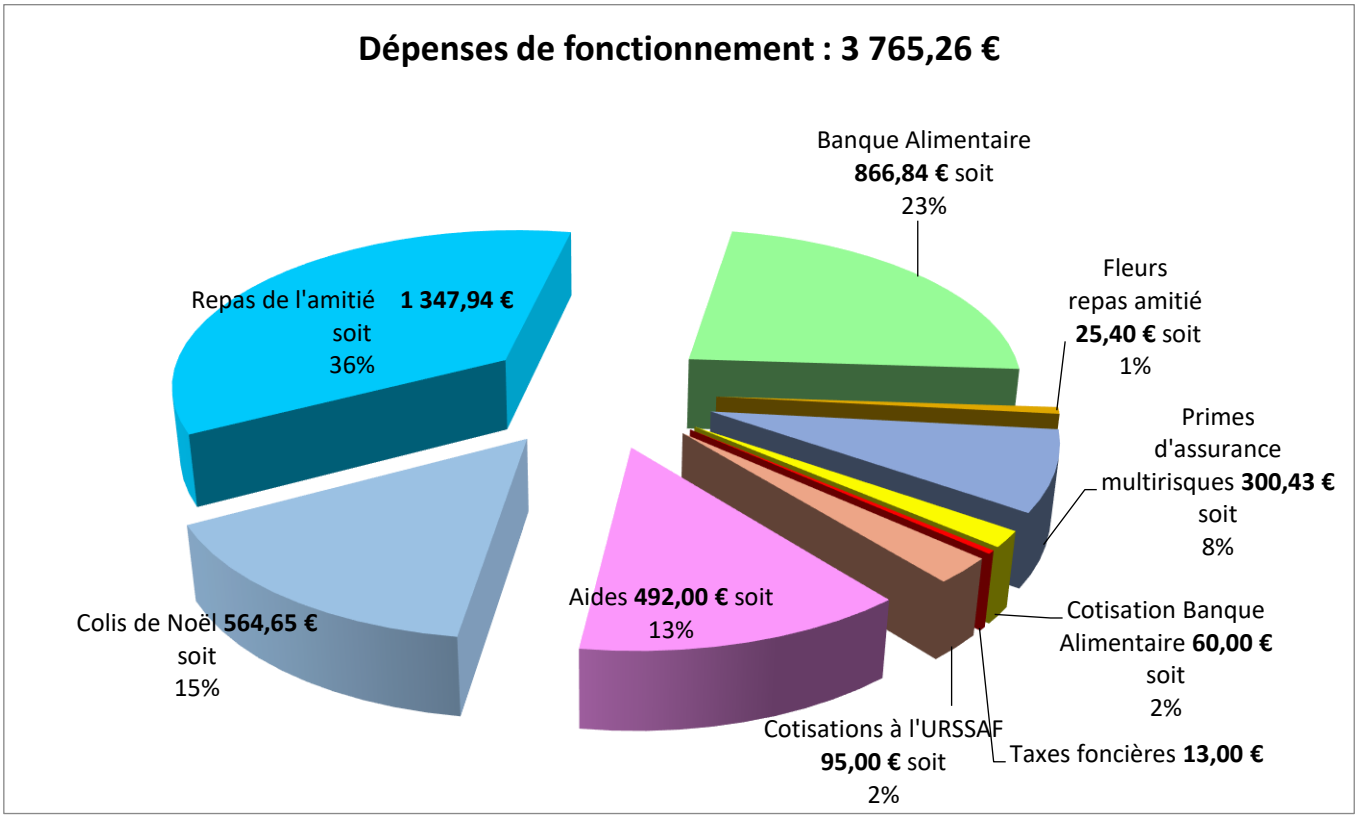
LE BUDGET DES LOCAUX COMMERCIAUX :

C'est un budget annexe dont les revenus couvrent le remboursement de l'emprunt contracté en 2014 à l'occasion des travaux d'aménagement des cellules commerciales. Toutes les cellules sont à ce jour occupées.

LE BUDGET CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SOLDE 2021 : **- 86,26 €** - Après reprise des excédents antérieurs : **3 080,50 €**





Travaux en cours et acquisitions

CAFE MULTISERVICES :









Le conseil municipal a décidé de réhabiliter l'ancien café pour l'ouverture d'un café **solidaire** multiservices soutenu par l'association «1000 cafés».

Outre la rénovation du **commerce**, le **logement** à l'étage a été rendu indépendant.

Le coût des travaux est de **89 772,00 € HT subventionné** à hauteur de 80 % par l'Etat, la Région et le Département.

Le recrutement du **gérant** est toujours en cours et nous espérons une **ouverture** en début d'année prochaine !

ACQUISITION DE MATERIEL :









Le conseil municipal a décidé de pourvoir au remplacement des matériels de la salle des fêtes et notamment un lave-vaisselle avec adoucisseur, une armoire froide et un four.

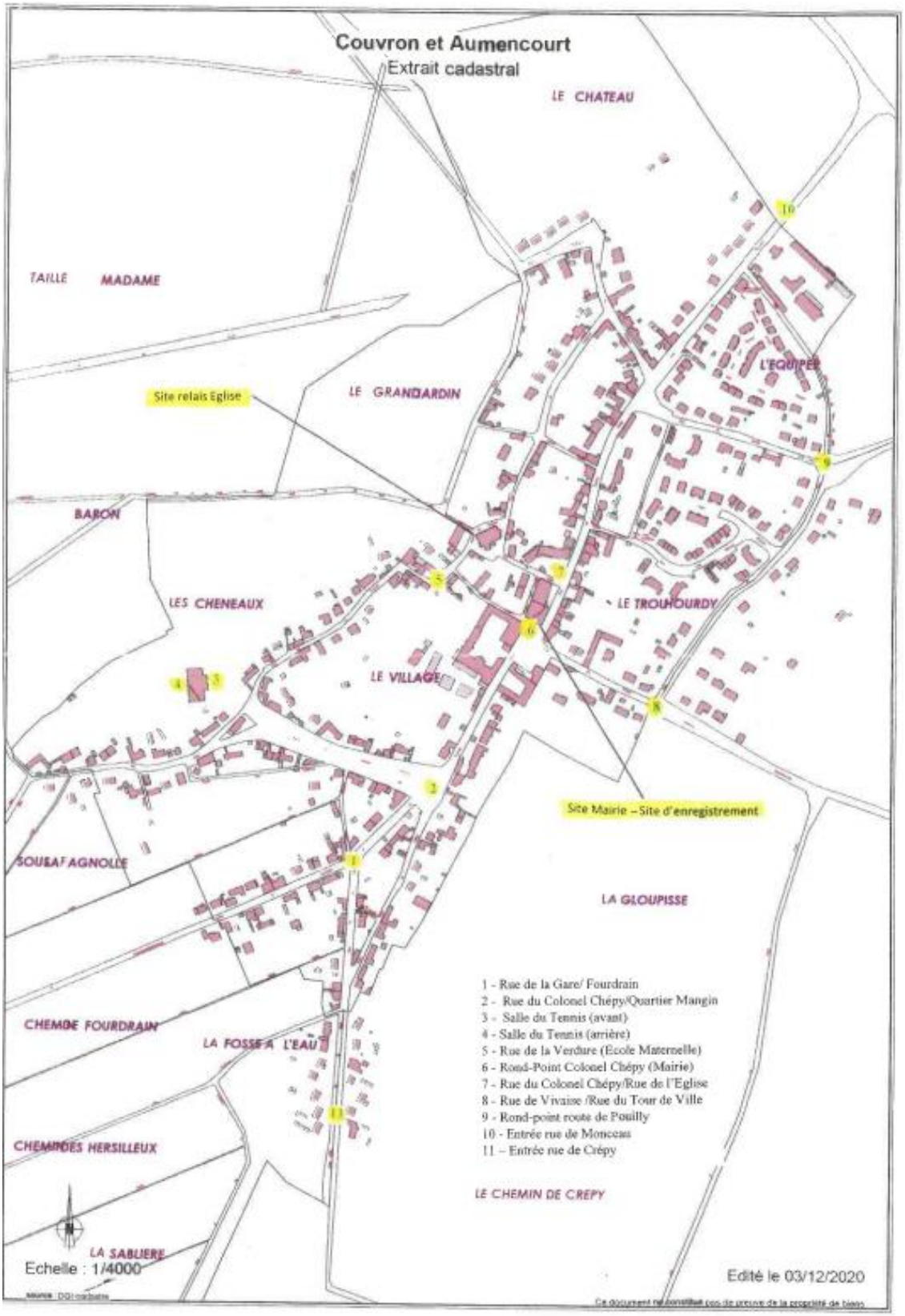
La dépense de **11 795,00 € HT** a été financée à 80 % par la Communauté de communes du Pays de la Serre grâce au Fonds d'aides à l'investissement des communes.

Travaux à venir

VIDEOPROTECTION :

En début d'année prochaine, la commune sera équipée de 11 caméras aux entrées d'agglomération, aux écoles et aux bâtiments communaux.

La dépense de **50 536,00 € HT** est subventionnée à hauteur de 80 % par l'Etat et la Région.



Etat civil 2021-2022

Naissances

Le 19 février 2022 est née à Laon : Marie CHANU, fille de M. et Mme Pierre-François CHANU, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 5, rue de Vendôme.

Le 18 mars 2022 est né à Gleizé : Isaack SOILIHI, fils de M. Kaed SOILIHI et Mme Mélanie ROBERT, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 12, rue de Monceau.

Le 27 avril 2022 est né à Laon : Arthur CHANTEREAUX, fils de M. Clément CHANTEREAUX et Mme CAUWET Adeline, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 2, Place de l'Église.

Le 14 septembre 2022 est né à Laon : Sacha DE MOL, fils de M. et Mme DE MOL Bernard, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 19, Petite rue de Crépy.

Décès

Le 28 décembre 2021 est décédé : **Guy POTART**, âgé de 72 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 26, rue du Colonel Chépy.

Le 8 janvier 2022 est décédée : **Monique PARMENTIER née AUPIED**, âgée de 85 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 9 Petite rue de Crépy.

Le 20 janvier 2022 est décédée : **Yvonne CERVEAUX née TRIQUENEAUX**, âgée de 102 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 4, rue de la Gare.

Le 23 mars 2022 est décédée : **Brigitte GUITTARD,** âgée de 58 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 4, rue de la Verdure.

Le 1er avril 2022 est décédée : **Marie Jeanne RENAUX née COUSIN**, âgée de 83 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 25, Petite rue de Crépy.

Le 23 avril 2022 est décédé **Antoine PAWLAK**, âgé de 92 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 22, rue de la Verdure.

Le 2 mai 2022 est décédé : **Robert LEFEVRE**, âgé de 87 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 10, rue des Bois.

Le 28 juin 2022 est décédé : **Jean-Luc DOUILLART**, âgé de 67 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 3, Résidence Amboise, 2B rue de Pouilly.

Mariages





Le 25 septembre 2021 se sont mariés en mairie : **Simon LOPEZ et Marina RIBEIRO** domiciliés à Bezanne, 68 Avenue François Jacob.

Le 21 mai 2022 se sont mariés en mairie : **Sébastien DATICHY et Caroline HÉLARY** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt 1 rue de Vivaise.

Le 25 juin 2022 se sont mariés en mairie : **Maxime LE RÉZIO et Élise BODA** domiciliés à Laon, 2, rue Georges Siegrist.

Le 30 juillet 2022 se sont mariés en mairie : **Hugues FAUCONNIER et Margot MIKOLAJCZYK** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 2 rue du Château.





PACS

Le 29 octobre 2021 se sont pacsés en mairie : M. Raphaël JARIS et Mme Orlane RENAUX domiciliés à Couvron-et-Aumencourt.

Le 4 mai 2022 se sont pacsés en mairie : M. Jérôme COULOMBEL et Mme Pascale BLONDELLE domiciliés à Couvron-et-Aumencourt.

Le 10 mai 2022 se sont pacsés en mairie : M. Christophe FRISON et Mme Joëlle TÊTU domiciliés à Couvron-et-Aumencourt.

Le 18 mai 2022 se sont pacsés en mairie : M. Jean-Christophe BENOIST et Mme Amélie LANDOUZI domiciliés à Couvron-et-Aumencourt.

Le 3 septembre 2022 se sont pacsés en mairie : M. Nicolas VAUMARNE et Mme Déborah RADLO domiciliés à Couvron-et-Aumencourt.

Les nouveaux arrivants

M. FRISON Christophe et Mme TETU Joëlle 6, rue Vendôme.

M. et Mme SIMPHAL Charles Ferme d'Aumencourt.

M. VAUMARNE Nicolas et Mme RADLO Déborah 8A, rue du Colonel Chépy.

M. KONIECZNY Randy et Mme HAMM Manon 7, rue de la Verdure.

Mme HANOUN Angéla 7, rue Jean Richepin.

M. CAPLAIN Yannick et Mme CHARPENTIER Amandine 2, rue Jean Racine.

M. CHANTEREAU Clément et Mme CAUWET Adeline 2, Place de l'Église.

M. LANDUYT Robin et Mme CATALAN Éléna, 18, rue de Monceau.

M. JARIS Mathieu et Mme COLYN Bénédicte 29, rue du Colonel Chépy.

M. BACQUEVILLE Vanessa 7, rue Jean mermoz.

M. et Mme RICROS Yvon 11, rue Alexandre Dumas.

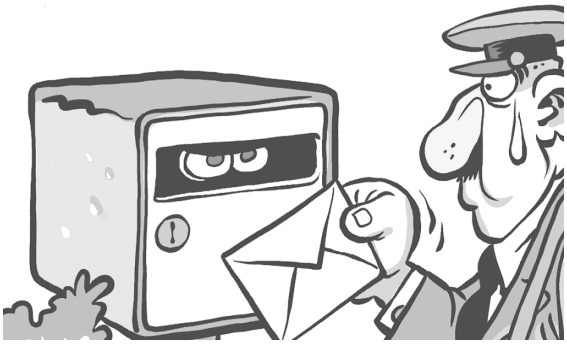
La commune souhaite la bienvenue aux nouveaux Covéronnais et Covéronnaises !

Conformément à l'article 6 de la délibération du 24 juin 2004 de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données personnelles présentées sur les pages 21 et 22 sont publiées après accord des intéressés.

Rappel boîte aux lettres :



Ce n'est pas une obligation mais mettre **son nom** sur sa boîte aux lettres est nécessaire. En effet, si vous n'avez pas inscrit votre nom sur votre boîte aux lettres, il sera difficile pour le facteur de déposer votre courrier.
Imaginez-vous devant toutes ces boîtes aux lettres sans nom, sans numéro ?



Le facteur peut avoir peur de se tromper, car si lui vous connaît, ce n'est pas le cas de son remplaçant !
Ne vous étonnez donc pas si vous ne recevez pas toujours votre courrier. D'ailleurs, une raison de mettre votre nom sur votre boîte aux lettres est de vérifier votre identité pour faciliter le dépôt de votre courrier. De plus, vous identifiez sur votre boîte aux lettres facilitera la distribution de vos colis de Noël…

Guide du bien-vivre ensemble

HALTE AUX CROTTES, NOM D'UN CHIEN… !!!!

Certains propriétaires de chiens ne semblent pas percevoir l'importance du ramassage des déjections canines. Outre les sanctions pénales que peuvent encourir ces maîtres irrespectueux des règlements, les déjections laissées sur la voie publique constituent un réel risque sanitaire pour l'être humain, en particulier pour les enfants.



Les crottes de chien contiennent en effet des **parasites fécaux et des agents pathogènes** capables de contaminer l'homme. Les déjections canines peuvent également contenir des **animaux domestiques** qui sont responsables **ascaridioses des** (LMV). L'une des manifestations du LMV est la du syndrome de Larva Migrans Viscérale maladie se loge au niveau cérébral. crise d'épilepsie qui survient lorsque la

Les crottes de chien véhiculent également des **œufs de Toxocara spp embryonnés** qui s'incrustent en profondeur dans le sol pendant plusieurs mois en attendant d'arriver à maturation. L'ingestion de ces œufs peut entrainer la **formation d'une tumeur maligne** qui se traite uniquement par énucléation. Toutefois, les résultats ne sont pas probants et chez les jeunes patients, on peut enregistrer une perte de l'acuité visuelle.

Un maître responsable ramasse les crottes de son chien !!!

Obligations relatives à l'entretien des trottoirs devant son habitation

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des **obligations** à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, **chaque habitant d'une maison individuelle** doit lui-même se charger **d'entretenir** le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un **lotissement** qui se compose de différentes habitations.

Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant son habitation sont en vigueur dans la commune, à savoir :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritus ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen.

Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

- En cas de **manquement à l'obligation** d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque **d'accident** est important. En présence **de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas**, les risques de **chutes** sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci peut engager des **poursuites à votre encontre** si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien. Dans le cas où la victime souhaite engager une poursuite judiciaire contre vous, c'est au juge d'apprécier votre responsabilité concernant l'entretien des trottoirs et ce, après analyse des faits.
- Si votre responsabilité est engagée, c'est à **votre assurance multirisque habitation** de prendre en charge l'indemnisation de la victime, au travers de la garantie de responsabilité civile qui est obligatoirement incluse dans ce type de contrat. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire **d'informer au plus vite votre assurance** si un sinistre de ce genre survient.
- Si vous bénéficiez d'une garantie Défense-Recours, votre assureur pourra alors intervenir seul, afin de défendre vos intérêts, mais également les siens. Il est par ailleurs conseillé de vérifier que la garantie **Protection Juridique** est bien comprise dans votre **assurance multirisque habitation**, afin de vous éviter une prise de risque inutile en cas d'incident causé par un **non-respect** de la réglementation relative à l'entretien des trottoirs devant chez-soi.

NE BRULEZ PAS VOS DECHETS VERTS !!!

Une pratique qui pollue l'air et engendre des risques sanitaires

Le brûlage à l'air libre des végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants atmosphériques**.

Outre la gêne pour le **voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la **dégradation** de la qualité de l'air et à ses conséquences **sanitaires**.

Dans la région Hauts-de-France, la pollution de l'air par les particules fines est à l'origine de **6500 décès** prématurés par an. (source Santé Publique France : 2016)

A savoir que le **brûlage de 50 KG de déchets** verts émet autant de particules que :

- 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente
- 14 000 km parcourus par une voiture essence récente
- 1800 km parcourus par une voiture diesel ancienne
- 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fioul performante
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante.

Des solutions existent comme par exemple :



Le paillage



La collecte en déchetterie

Crécy sur serre : 03 23 80 26 79
Marle : 03 23 21 67 3



Le compostage

Mémo tri des déchets















Un doute, une question, appelez le **03 23 80 77 22**

Pays de la Serre



Le savez-vous !

Il existe une **amende** pour abandon de déchets dans la rue et pour le non-respect des règles de collecte des déchets et notamment le **maintien des bacs** de collecte sur le domaine public. Par exemple, si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez **une amende de 750 €** maximum.

L'urbanisme

Les taxes d'urbanisme en quelques mots

Tous travaux soumis à permis de construire (ex : habitation, garage, piscine, véranda…) ou déclaration préalable peut **générer des taxes d'urbanisme**.

Pourquoi faire ?

Ces taxes permettent de financer au niveau :

- **Communal** : les équipements publics
- **Départemental** : la gestion des espaces naturels, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- **National** : les fouilles archéologiques

Son calcul :

Il se fait de la manière suivante :

Assiette ✖ **Valeur forfaitaire en €** ✖ **taux**

Assiette	Valeur forfaitaire en €	taux
Surface créée* ou nombre D'unité créée	Valeur forfaitaire de la surface ou unité créée en € *Ex : en 2022, le m2 = 820€*	Taux Communal : 2% + taux Départemental : 2% + taux National : 0.4%

**La surface taxable d'une construction = somme de toutes les surfaces en rez-de-chaussée + les surfaces en étage avec un plafond supérieur à 1m80 – les vides et trémies (ex : ascenseur, escaliers)*

Les déductions possibles :

- Automatiques de 50 % pour
 - Les 100 premiers m² d'habitation principale + annexe
 - Les logements avec une TVA réduite et prêt aidé de l'Etat
 - Les locaux industriels/artisanaux + annexe
 - Les entrepôts/hangars sous exploitation commerciale non ouvert au public
- Facultatives selon délibération du Conseil Municipal

Quand payer ?

- Si le montant des taxes est inférieur ou égal à 1500€ : en 1 fois après 12 mois suite à la date d'obtention d'autorisation de construire.
- Si le montant est supérieur à 1500€ : en 2 fois après les 12 et 24 mois suite à l'autorisation.

Où trouver le formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme : www.service-public.fr

Vos interlocuteurs : La mairie de la commune concernée / Le service départemental des impôts fonciers





Les agents communaux



Laetitia FOREST, nouvelle secrétaire de Mairie, a été recrutée à compter du 10 mars 2022 suite au départ de Catherine BURY.

Le CCAS

Rappel des actions de notre CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Couvron et Aumencourt vous assite dans différents domaines de la vie quotidienne. Outre la distribution des denrées alimentaires soutenue par la Banque alimentaire, en cas de difficultés particulières nous pouvons vous apporter une écoute, des informations et probablement des solutions. Pour cela, n'hésitez pas à demander un rendez-vous auprès du secrétariat de la commune. Si toutefois le CCAS ne pouvait répondre à vos attentes, vous pouvez prendre directement attache auprès de l'assistante sociale de secteur, madame Basseux (tel : 03 23 24 61 00).

Banque alimentaire de St Quentin



Banque Alimentaire de l'Aisne

Les 10 ans du camp militaire

Il était une fois, ou plutôt il y a 10 ans, été 2012 le camp militaire appelé quartier MANGIN devenait silencieux et inhabité.

Mais revenons à ses origines :

Les prémices de la base aérienne de Laon-Couvron peuvent être ramenées **en 1918**, période où l'armée allemande sur le front de la première guerre mondiale installe le monumental « Pariser Kanone » (nom donné à un canon passé dans la légende -la grosse Bertha- et qui tirait sur la ville de PARIS , située à 120 kilomètres de là !) près du bois de Crépy -en-Laonnois, à quelques centaines de mètres de **l'emplacement actuel du quartier Mangin.**

Afin de protéger le canon, camouflé, des observations aériennes françaises, les Allemands avaient fait aménager une piste d'atterrissage afin de pouvoir faire décoller rapidement une escadrille de la Lutwaffe pour chasser les avions français.

La période militaire allemande

Après la fin de la première guerre mondiale, l'armée de l'air française reprend l'installation et s'y établit **en 1938** sans pourtant y développer de grandes installations.

C'est avec l'avènement du second conflit mondial que le site de Couvron connait un véritable essor : La Luftwaffe qui prend possession des lieux en mai 1940 lance de grands travaux d'aménagements.

En effet il s'agit là d'un emplacement stratégique. C'est à cette époque qu'est construite **la première piste bétonnée** toujours connue actuellement sous le terme de piste allemande. Mais en fait, ce sont deux pistes bétonnées **de 1 690 mètres de longueur** et de nombreux bâtiments qui furent rajoutés avec pour système de défense un important dispositif antiaérien, Flak. De nombreux bombardements alliés vont couvrir cette zone entre le 12 février et le 12 août 1944 (761 tonnes de bombes !)

La période militaire américaine

Le 30 août 1944, les américains prennent possession de la base et vont y installer différents détachements jusqu'à la fin du conflit.

Ce n'est qu'à la création de l'USAFE (United States Air Forces in Europe) que des travaux pharaoniques vont être lancés afin d'accueillir différentes unités de bombardements.

Pendant 15 ans, de 1952 à 1967, date de retrait de la France de l'OTAN, la base de Laon-Couvron va vivre à l'heure américaine. 15ans de présence et de collaboration entre 2 000 Américains et un millier de Français employé sur la base.

Les entreprises laonnoises étaient sous contrat avec l'armée américaine pour l'entretien des bâtiments. La base était riche en équipements et en infrastructures, rares dans cette France d'après-guerre : un hôpital, une salle de cinéma, un grand théâtre, une école primaire, une poste, un dépositaire de presse, une station-service… avec des familles du nouveau continent qui circulaient à Laon dans leurs véhicules importés des Etats-Unis. Laon, (la cité américaine) Paris et Reims étaient alors des villes très prisées par les militaires américains et leurs épouses.

Petites histoires : En 1944 les militaires américains relâchent des ratons laveurs qui leur servaient de mascottes. Ces derniers se sont depuis très bien acclimatés à la forêt de Saint Gobain.

Depuis cette date, des liens amicaux sont restés avec des américains dont certains sont revenus nous visiter. Une rue porte le nom de **James SMALES** bienfaiteur qui adresse environ 1 000$ tous les ans à la commune de Couvron pour les enfants.

Période militaire française

La France reprend possession de la base entre les 20 et 31 mars 1967. A partir de cette date de nombreuses unités vont s'installer, certaines temporairement mais la plupart pour de longues périodes et prendront une part active à la vie locale.

En 1976, la base connaît de profonds changements. En effet, avec le départ du 402ème RA du quartier Foch à Semilly, la place ainsi libérée permet l'installation du 4ème Régiment d'Artillerie. Ce régiment fait partie des 5 unités équipées du système d'arme nucléaire Pluton et constitue le fer de lance de la composante terrestre de la force de dissuasion nucléaire.

Son arrivée entraîne de grands travaux afin de mettre aux normes les installations notamment avec la création de dépôts sécurisés. C'est l'occasion de construire de nouveaux bâtiments en substitution des locaux provisoires qui avaient été construits dans l'urgence par les américains.

1979, 1984, 1993, 2005 sont des dates de restructuration et de dissolution de différents régiments avec une fermeture définitive en 2012 (source : archives 1er rama).



Cette base dispose d'un embranchement ferroviaire sur la ligne Tergnier-Laon et d'un arrêt ferroviaire dénommé Crépy-Couvron

Construite par les allemands (la piste orientée Nord-sud porte le nom de piste allemande), elle fut reprise par les américains qui ont construit 2 pistes (orientées est-ouest) avec la mise en place de 3 rotondes pour avions

Période civile

Fin avril début mai 2012, pour la **seconde** fois, la base de Laon-Couvron accueille des TEUFEURS en mal de vibrations. Ils seront ainsi près de 15 000 à se déhancher au son de la musique techno. Le teknival accueillera environ 23 000 teufeurs sur le week-end. Le bruit, pardon la musique, a été entendue à une quinzaine de kilomètres à la ronde.

Les derniers occupants : les évangélistes sont venus nous visiter 2 fois. Peu avant le 15 août 2012 les premières caravanes convergent vers Couvron occasionnant des bouchons monstrueux sur la D1044. En tout, 4 600 caravanes s'intallent sur les terrains militaires, la base se transforme en ville, près de 30 000 personnes sont attendues et des « laisser passer » sont distribués aux habitants des communes limitrophes pour rentrer chez eux.

Et enfin le vendredi 06 novembre 2015 à 11 heures, signature de la cession de l'ancienne base militaire avec Monsieur Jonathan PALMER, Président de MSV France. Ancien champion de formule 1, il souhaite créer un site de conduite sportive.

De la période américaine reste le musée de l'association Franco Américaine installée au 1er étage de la mairie. A l'initiative de son président, Bernard CROZA, une collection de cartes postales, de photographies et d'objets retrace cette époque américaine. N'hésitez pas à venir découvrir la collection exposée.



Retour en images sur 2021-2022

Commémorations et Célébrations



Cérémonie du 11 novembre 2021



Cérémonie du 8 mai 2022



Cérémonie citoyenneté 21 mai 2022



Cérémonie du 14 juillet 2022



Vœux au personnel communal

18 décembre 2021



Remise des dictionnaires

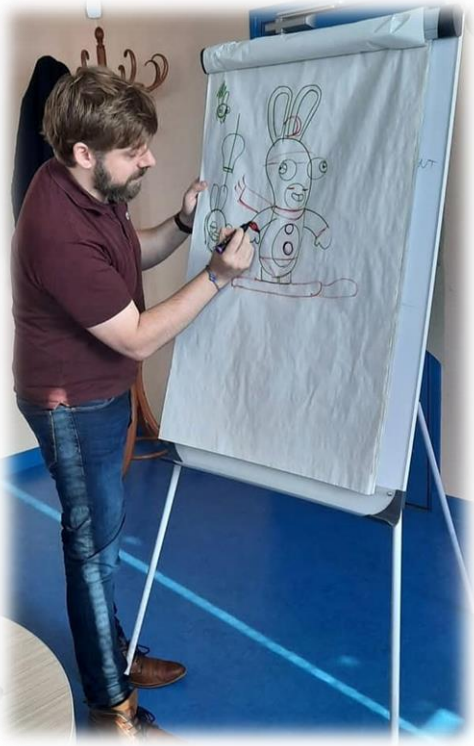
Aux élèves de CM2







Mercredis récréatifs







Zumba adultes et ado avec Amélie

Zumba enfants avec Audrey





Volley-ball

Boxe Thaï





Yoga

Noël 2021





Noël Zumba



Noël des enfants







La fête communale juin 2022





14 juillet







Médaille communale échelon argent remise le **14 juillet 2022** à madame Dominique LEBLOND pour son engagement en faveur de la commune.



60 ans +2 du foyer : 3 juillet 2022



Soirée Beaujolais







Repas de l’amitié 2021

Couv’run 2022

16 avril













Chasse aux œufs 17 avril 2022

Concert école de musique du Pays de la Serre





Sortie Lille 18 septembre 2022





Sortie Zoo Pairi Daiza 26 mai 2022







Cirque

19 septembre



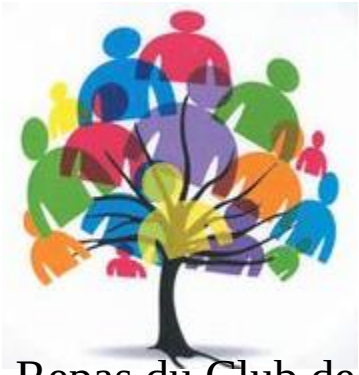






Permanence gendarmerie :
27 avril 2022





Repas du Club de
l'amitié





L'actualité des associations

Le foyer culturel

Les membres pour l'année 2022/2023 sont : Dominique LEBLOND (Présidente), Marie BARBAUX-DREUX (Trésorière), Benoît ROGER (Secrétaire), Jean-Claude ARTEIL, Laetitia FOREST, Dimitry KEIRSBULCK, Eric KOLODZIEJCZYK, Amélie ROGER, Arnaud STRACZEK, Antoine VAROQUEAUX

A la salle du foyer rural :

- le lundi de 18h à 19h : Yoga Pilate et renfo Adultes avec Eliott
- le mardi de 19h15 à 20h15 : Zumba adultes et ado avec Amélie
- le mercredi de 9h30 à 10h30 : Zumba – Fitness enfants
- le mercredi de 10h45 à 11h45 : Zumba – Renfo adultes
- le jeudi : Tennis de table de 18h à 20h

Renseignements | réservations : 06.46.13.45.29

A la salle de tennis :

- le vendredi de 19h à 20h30 : Volley- ball
- Tennis sur réservation

A la salle petite enfance : les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois de 14h à 17h : Club de l'amitié

Location de matériel : tables et bancs, tonnelles.

Les Petits Ecoliers

L'association « Les petits écoliers de Couvron » est constituée de **bénévoles** qui souhaitent se mobiliser avec pour objectif d'organiser des activités et animations pour les enfants scolarisés à l'école de Couvron et Aumencourt mais également pour les enfants du village.

A titre d'exemple, à la rentrée 2021, l'association a organisé une « fête de la rentrée ». Les enfants et les familles, privés de kermesses à cause de la situation sanitaire, ont pu partager un moment sympathique avec les différentes structures gonflables et la petite restauration.



Il y a également eu la boom d'halloween, la vente de sapin de noël, les chocolats offerts à l'occasion de pâques et de Noël, les grilles de printemps... sans oublier la participation à la kermesse.

Les fonds récoltés lors des manifestations nous permettent de gâter nos enfants et de soutenir également certains projets d'école telle que la kermesse et des achats spécifiques...

Nous remercions encore vivement les membres de l'association ainsi que les habitants qui aident volontiers lors des événements.

N'hésitez pas à **rejoindre l'équipe** si vous souhaitez faire vivre cette association pour les enfants.

Rejoignez-nous sur le groupe Facebook **« association les petits écoliers de Couvron ».**

Boxe Thaï



Les entraînements se déroulent :
- les mercredis de 18h30 à 19h30 pour les enfants jusqu'à 10 ans.
- les lundis et mercredis de 19h30 à 21h pour les ados et les adultes.

Une 1ère dans l'Aisne et à Couvron : le **Warrior Boxing 02** organise un OPEN 100% MUAY THAI à la salle de tennis le **6 mai 2023.**

Les petits participeront également à différentes compétitions : coupe de noël, championnats des hauts de France, coupe de France et puis des galas organisés par d'autres clubs de la région.

Renseignements : 06.73.22.80.89

Sporting Club Covéronnais



Retrouvez le calendrier des matchs sur le site FFF.fr ou en scannant le QRCODE

Renseignements : 06.04.67.93.16







La rentrée scolaire 2022-2023



Avec le départ cette année des enfants de Remies, le Conseil municipal a décidé de maintenir la classe des maternelles Rue de la Verdure.

Agnès supplée **Hélène Forin** pour les maternelles tandis qu'**Amélie** assure une polyvalence entre les deux écoles en soutien de l'ensemble des élèves et des enseignantes.

Cette organisation est temporaire puisque le souhait de la commune est de faire venir de nouvelles familles et donc de nouveaux enfants.

Il en va de la pérennité de notre école !!!

PS – MS – GS : 23 élèves





Pour les primaires, les classes sont réparties comme suit :

Nathalie Mascret

16 élèves en CP

Laure Dessaint (Directrice)

17 élèves en CE1

Juliette Gossart

24 élèves en CE2-CM1

Carine Marivat

23 élèves en CM1-CM2

Nous souhaitons une belle année scolaire et une totale réussite pour nos élèves !!



Les reconnaissez-vous 20 ans plus tôt ?



